



Comité régional de l'Europe

Soixante-huitième session

Rome (Italie), 17-20 septembre 2018

Points 5 e) et 5 j) de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC68/19 Add.1

+ EUR/RC68/Conf.Doc./8 Rev.1

16 septembre 2018

180574

ORIGINAL : ANGLAIS

**Incidences financières et administratives,
pour le secrétariat, du projet de résolution
du Comité régional intitulé « Engagement renouvelé
en faveur du renforcement des systèmes de santé
pour la couverture sanitaire universelle,
de meilleurs résultats et moins d'inégalités de santé »**

Résolution : Engagement renouvelé en faveur du renforcement des systèmes de santé pour la couverture sanitaire universelle, de meilleurs résultats et moins d'inégalités de santé

A. Lien avec le budget programme

1. Catégorie(s), réalisation(s) et produit(s) du budget programme 2018-2019 auxquels ce projet de résolution contribuera s'il est adopté.

Catégorie(s) :

2 – Maladies non transmissibles

4 – Systèmes de santé

Réalisation(s) :

2.1 – Amélioration de l'accès à des interventions visant à prévenir et à gérer les maladies non transmissibles et leurs facteurs de risque

4.1 – Tous les pays disposent de politiques, stratégies et plans de santé nationaux complets visant à instaurer progressivement la couverture sanitaire universelle

4.2 – Mise en place des politiques, du financement et des ressources humaines nécessaires pour améliorer l'accès à des services de santé intégrés centrés sur la personne

4.3 – Amélioration de l'accès à des médicaments et à des technologies sanitaires sûrs, efficaces et de qualité à un prix abordable, et utilisation plus rationnelle de ces médicaments et technologies

4.4 – Tous les pays sont dotés de systèmes d'information sanitaire, de cybersanté, de recherche, d'éthique et de gestion des connaissances visant à appuyer les priorités sanitaires nationales et fonctionnant correctement

Produit(s) :

- 2.1.1 – Accélération de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et plans nationaux multisectoriels pour prévenir et maîtriser les maladies non transmissibles
- 4.1.1 – Amélioration de la capacité de gouvernance des pays pour formuler, appliquer et examiner des politiques, stratégies et plans de santé nationaux complets (y compris l'action multisectorielle, une démarche fondée sur le principe de « la santé dans toutes les politiques » et des politiques d'équité)
- 4.1.2 – Amélioration des stratégies nationales de financement de la santé en vue de faciliter l'instauration de la couverture sanitaire universelle
- 4.2.1 – Mise en place de systèmes de prestation de services intégrés, équitables et centrés sur la personne dans les pays et renforcement des approches en matière de santé publique
- 4.2.2 – Mise en œuvre de stratégies des ressources humaines axées sur la couverture sanitaire universelle dans les pays
- 4.2.3 – Capacité donnée aux pays d'améliorer la sécurité des patients et la qualité des services, et autonomisation des patients dans le contexte de la couverture sanitaire universelle
- 4.3.1 – Amélioration de l'accès aux médicaments essentiels et aux autres technologies sanitaires et de leur usage moyennant des orientations mondiales, et élaboration et mise en œuvre de politiques, de stratégies et d'outils nationaux
- 4.3.3 – Amélioration de la qualité et de la sécurité des médicaments et autres technologies sanitaires par des normes, des critères et des lignes directrices, par le renforcement des systèmes de réglementation et par la préqualification
- 4.4.1 – Suivi d'ensemble de la situation, des tendances, des inégalités et des facteurs déterminants de la santé aux niveaux mondial, régional et national, au moyen de normes mondiales, y compris la collecte et l'analyse des données pour remédier aux lacunes dans les données et évaluer les résultats des systèmes de santé
- 4.4.2 – Capacité donnée aux pays de planifier, d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de cybersanté
- 4.4.3 – Mise au point de politiques, d'outils, de réseaux et de ressources de gestion des connaissances et utilisation par l'OMS et les pays pour renforcer la capacité de produire, d'échanger et d'appliquer des connaissances
- 4.4.4 – Fourniture d'options de politique générale, d'outils et d'un appui technique visant à promouvoir et à renforcer la capacité de recherche en santé et à traiter les questions d'éthique en matière de santé publique et de recherche

2. Délai estimatif de mise en œuvre (en nombre d'années ou de mois) pour l'application de cette résolution.

Un rapport de situation sera remis aux États membres lors du Comité régional de 2023, mais les travaux seront continus et alignés sur les objectifs de développement durable et le calendrier de mise en œuvre jusqu'en 2030, pour garantir un impact maximal sur les résultats sanitaires et la couverture sanitaire universelle.

B. Budget et incidences, en termes de ressources, de la mise en œuvre de cette résolution pour le secrétariat
1. Budget total pour la mise en œuvre de la résolution, en millions de dollars des États-Unis (USD) : 71,6 millions d'USD.
2 a) Budget estimatif déjà prévu dans le budget programme 2018-2019, en millions d'USD : 15,5 millions d'USD.
2 b) Budget estimatif non prévu dans le budget programme 2018-2019, en millions d'USD : 6 millions d'USD.
3. Budget estimatif à inclure dans le budget programme 2020-2021, en millions d'USD : 22,5 millions d'USD.
4. Budget estimatif à inclure dans les futurs budgets programmes, en millions d'USD : 27,6 millions d'USD.
5. Ressources disponibles pour financer la mise en œuvre de la résolution lors de l'exercice en cours, en millions d'USD. <ul style="list-style-type: none">– Ressources disponibles pour financer la résolution lors de l'exercice en cours : 8,4 millions d'USD.– Déficit de financement restant lors de l'exercice en cours : 9,1 millions d'USD (si les ressources se matérialisent comme dans les estimations).– Estimation des ressources prévues mais non encore disponibles qui contribueraient à combler le déficit de financement lors de l'exercice en cours : 4 millions d'USD.

Tableau. Ventilation du budget estimatif (en millions d'USD)

Exercice	Coûts	Total
2018-2019 : budget prévu dans le budget programme 2018-2019	Personnel	10,9
	Activités	4,6
	Total	15,5
2018-2019 : budget supplémentaire, non prévu dans le budget programme 2018-2019	Personnel	4,9
	Activités	1,1
	Total	6,0
2020-2021 : budget à prévoir	Personnel	15,7
	Activités	6,7
	Total	22,5
Exercices futurs : budget à prévoir	Personnel	18,9
	Activités	8,7
	Total	27,6

= = =